Le CESE pre?conise un revenu minimum social garanti a? destination des personnes en situation de pre?carite?

Mardi 25 avril 2017 – Le Conseil e?conomique, social et environnemental propose la mise en œuvre d'un revenu minimum social garanti a? destination des personnes en situation de pre?carite? e?conomique et sociale. Dans la continuite? de la re?solution « 1987 - 2017 : poursuivre re?solument la lutte contre la grande pauvrete? » adopte?e le 14 fe?vrier dernier, le CESE entend encourager et e?clairer les re?flexions sur la ne?cessaire e?volution de l'architecture franc?aise des minima sociaux.

PUBLIÉ LE 25/04/2017

En s'appuyant sur le constat des limites du syste?me d'acce?s aux aides existant et de la persistance d'un taux de pauvrete? e?leve? dans notre pays, le CESE propose la mise en œuvre d'un revenu socle, dont la vocation est d'e?tre :

> ***Social**, pour donner aux personnes en difficulte?, sous conditions de ressources, les moyens d'une existence de?cente, avec une pre?conisation a? 600 euros de?s 2018.*
>
> ***Garanti**, car la stabilite? dans le temps des versements est un e?le?ment de se?curite? essentiel pour les personnes concerne?es.*
>
> ***Simple** - avec notamment sa substitution a? tous les minima sociaux actuels a? l'exception de l'ADA et partiellement de l'AAH et de l'ASPA -, pour reme?dier a? un taux de non- recours e?leve? (35% pour le RSA) mais aussi accroi?tre sa lisibilite? et favoriser son acceptabilite? par la socie?te?.*
>
> ***Emancipateur**, en soutenant les be?ne?ficiaires par une de?marche d'accompagnement vers l'emploi.*
>
> ***Digne**, en cherchant a? atte?nuer les effets « pervers » pour les be?ne?ficiaires, tels qu'un sentiment de de?pendance accrue, des risques d'intrusions dans la vie personnelle ou la relative incompatibilite? avec les solidarite?s familiales et sociales.*

Le projet d'avis contient **25 pre?conisations**, qui touchent aux principes du nouveau syste?me (objectifs, montant du revenu, philosophie de l'accompagnement par les agents de l'Etat, etc.), a? la **me?thodologie** (un revenu attache? a? la personne, indexe? sur le revenu me?dian, l'harmonisation des bases ressources, la de?mate?rialisation, l'automatisation des versements...) mais aussi aux mesures pour assurer son **acceptabilite?** aux yeux de tous (communication sur la re?alite? des chiffres et sur la lutte contre la fraude par exemple).

Le projet d'avis formule e?galement des **pre?conisations adapte?es a? des populations aux spe?cificite?s propres** (personnes a?ge?es, en situation de handicap, demandeur(e)s d'asile). Le CESE identifie **l'accompagnement et l'insertion des jeunes dans l'emploi comme une priorite?** : il pre?conise l'attribution du revenu minimum social garanti, de?s l'a?ge de 18 ans, aux jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en e?tudes, ni en formation et prive?s de soutien parental assorti d'un accompagnement dans la formation menant a? l'emploi.

Le projet d'avis sur le revenu minimum social garanti, re?alise? sur une saisine du Pre?sident de l'Assemble?e nationale, rapporte? par **Marie-Aleth Grard** (groupe des personnalite?s qualifie?es – ATD Quart Monde) et **Martine Vignau** (groupe UNSA) pour la Commission temporaire pre?side?e par Alain Cordesse (groupe des entreprises) a e?te? adopte? de l'Assemble?e ple?nie?re du Conseil e?conomique, social et environnemental, le mardi 25 avril 2017, avec 139 voix pour, 15 contre et 33 abstentions.

Contacts presse, Havas Paris

Catherine DOUMID
catherine.doumid@havas.com
01 58 47 93 50

Charlotte LAZIMI
charlotte.lazimi@havas.com
06 84 79 16 27

Pour plus d'informations : www.lecese.fr
twitter @lecese

Télécharger

© - copyright CESE - Mai 2024